



DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE FALAISE

MAIRIE DE FALAISE
COURRIER ARRIVE

13 NOV. 2006

CALVADOS

ARRETE DU MAIRE n° 06-136bis

**portant réglementation de la priorité
Rue des Frères Michaut**

SERVICES TECHNIQUES

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles L.411-1 & R.411-5 ;

CONSIDERANT les flux de circulation rue des Frères Michaut et route de Leffard,

CONSIDERANT la volonté de réduire les vitesses en ville en instituant une politique de priorité à droite,

ARRETE :

ARTICLE 1er -

La priorité à droite est instaurée au carrefour entre la RUE DES FRERES MICHAUT et la Route de Leffard.

ARTICLE 2 -

Les signalisations verticales et horizontales réglementaires seront apposées pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 -

Toute disposition antérieure au présent arrêté qui lui serait contraire est abrogée.

ARTICLE 4 -

Le Secrétaire Général et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le vingt trois octobre deux mille six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire Adjoint
Liliane GALLON



TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS & AFFICHE,
le 23 OCTOBRE 2006.

